

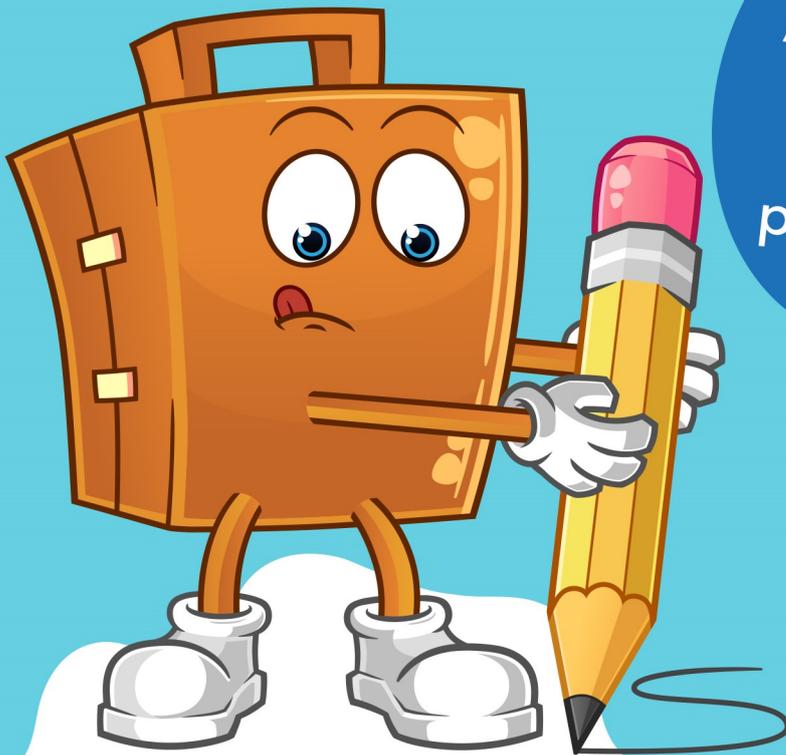


2024-2025

INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

OBLIGATOIRE



**DU 27 MAI
AU 16 JUIN 2024**
Rendez-vous sur le
Portail Famille pour
procéder à l'inscription.

DÉMARCHES À SUIVRE SUR LE PORTAIL FAMILLE :

- 1 Actualisation du dossier famille et enfant.
- 2 Pré-inscription à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires.

Par la suite, vous recevrez un mail du service Enfance-Education validant l'inscription. Vous pourrez alors procéder à la réservation.

Pour les nouveaux arrivants : Dossier unique de demande d'inscription téléchargeable sur le portail famille.



Terre Audacieuse : au plus près des familles